

Bulletin n° 17

Actualités

- Le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté à l'unanimité, le 7 novembre dernier, une résolution menant à la suspension temporaire de l'indexation des rentes versées aux employés retraités de la ville, ainsi qu'aux conjoints survivants. Cette suspension, qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017, est rendue possible par les dispositions de la Loi 15 qui habilite les élus municipaux à prendre pareille mesure pour assurer la pérennité des régimes. Selon certains calculs, cette suspension permettrait à la Ville de Québec d'économiser sept millions de dollars par année, sur une période de 15 ans.

Le président de l'Association du personnel retraité de la Ville de Québec (APRVQ), Gaston Verreault, a dénoncé les effets régressifs qu'entraînera cette mesure sur les conditions de vie des retraités actuels.

<http://www.journaldequebec.com/2016/11/21/retraitesla-ville-de-quebec-se-dirige-vers-une-suspension-de-lindexation-des-rentes>

- Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 octobre dernier, un décret permettant la création d'un « régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités », qui vise à compléter l'actuel Régime de retraite des maires et des conseillers municipaux. La caisse de ce régime est aux prises avec un manque à gagner d'environ 7,8 millions de dollars, qui sera financé par l'ensemble des municipalités du Québec grâce à la création de ce régime supplémentaire.

Le directeur du SFCP-Québec, Marc Ranger, a souligné la disparité de traitement juridique existant entre les régimes de retraite des employés municipaux et ceux des élus, qui bénéficient de conditions de renflouement plus avantageuses.

http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201610/17/01-5031462-regime-de-retraite-la-caisse-des-elus-municipaux-sera-renflouee-par-les-villes.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_les-plus-populaires-le-soleil_article_ECRAN1POS1

- Le Ministre canadien Bill Morneau a déposé, le 6 octobre dernier, le projet de loi mettant de l'avant la bonification du Régime de pensions du Canada (RPC). Bien que ratifié par la majorité requise de provinces canadiennes l'été dernier, le projet d'amélioration du RPC a été suspendu temporairement, le temps que la Colombie-Britannique mène des consultations publiques au cours de l'été.

<http://www.fin.gc.ca/n16/16-122-fra.asp>

- Deux semaines plus tard, soit le 19 octobre, le gouvernement fédéral a déposé un autre projet de loi concernant les régimes de retraite, permettant cette fois-ci la mise en place des régimes à prestations cibles pour les entreprises sous compétence fédérale. Ce projet de loi vise à donner un cadre législatif pour des employeurs canadiens souhaitant introduire ce type de régimes auprès de leurs employés, régimes dont le rythme d'implantation a augmenté au cours des dernières années.
<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=8511182&Language=F>
- Selon une publication récente de Statistique Canada (novembre 2016), la principale source de croissance du revenu de famille des personnes âgées entre 1995 et 2014 a été le revenu de marché. Cela tend à confirmer une tendance lourde chez les personnes vieillissantes, soit le fait que ces dernières demeurent, volontairement ou non, de plus en plus longtemps sur le marché du travail.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2016008-fra.htm>